



HAL
open science

Guerre mondiale (Première). Le rôle des colonies

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Guerre mondiale (Première). Le rôle des colonies. Encyclopaedia Universalis, 2019.
hal-02175239

HAL Id: hal-02175239

<https://hal.science/hal-02175239>

Submitted on 29 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent DORNEL, « Guerre mondiale (Première). Le rôle des colonies », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/guerre-mondiale-premiere-le-role-des-colonies>]. Disponible également en version papier : « La Première Guerre mondiale et les colonies », *Universalis 2019*, Encyclopædia Universalis 50 ans de savoir, 2019, p.192-197.

Depuis la fin des années 1990, dans le sillage de l'essor des études postcoloniales et de l'histoire globale, l'histoire de la Grande Guerre connaît un tournant impérial (*imperial turn*) qui met en exergue la place et le rôle des colonies dans celle-ci et insiste sur les circulations impériales. Alors qu'elle a longtemps été considérée comme un affrontement entre États-nations, la Première Guerre mondiale est ainsi de plus en plus appréhendée comme un conflit opposant des empires globaux multiethniques. L'appel massif aux colonies provoque l'arrivée en Europe de centaines de milliers de soldats et de travailleurs venus de tous les continents et confirme le caractère impérial d'une guerre qui transforme à bien des égards les représentations et les pratiques coloniales. Pour la France, ce sont ainsi entre 800 000 et 900 000 hommes valides, soldats et travailleurs confondus, qui sont recrutés.

Un recours massif aux soldats coloniaux



Tirailleurs sénégalais en Champagne, 1914

Au cours du XIX^e siècle, les Européens, qui s'appuient tous sur des auxiliaires africains ou asiatiques pour mener à bien leurs conquêtes coloniales, sont réticents à utiliser ces auxiliaires dans les affaires intra-européennes. Cette unité de vue se fissure au début du XX^e siècle avec le projet du général Mangin, qui avait servi le capitaine Marchand lors de la mission Congo-Nil et qui connaissait donc bien les tirailleurs sénégalais. Lorsqu'il paraît en 1910, son ouvrage, *La Force noire*, fait l'effet d'une bombe : Mangin propose de lever une armée africaine qui serait cantonnée en Afrique du Nord et

qui serait ainsi disponible pour combattre sur le continent européen. C'est la première fois qu'est sérieusement envisagé le recours en Europe à des troupes formées d'« indigènes ». À la veille de la guerre, l'armée française compte environ 135 000 indigènes, presque tous employés outre-mer et répartis entre l'armée d'Afrique, liée à la conquête de l'Algérie et plus globalement à l'Afrique du Nord, et les troupes coloniales, héritées des anciennes « troupes de marine » et qui ont contribué à la conquête de vastes territoires en Afrique et en Asie. À la fin de la guerre, on en compte quatre fois plus : au total, quelque 180 000 hommes sont levés en Afrique-Occidentale française (AOF) et Afrique-Équatoriale française (AEF), 270 000 en Afrique du Nord, 49 000 en Indochine et 41 000 à Madagascar. Ainsi, outre quelque 130 000 Français d'outre-mer mobilisés (Français des colonies, Créoles des vieilles colonies, Français d'Afrique du Nord), ce sont environ 600 000 combattants indigènes qui sont mobilisés dans les troupes coloniales, soit 1 p. 100 de la population coloniale. Mais, en réalité, seulement 134 000 Noirs et 158 000 Algériens musulmans rejoignent la France ou le front d'Orient pour y combattre en tant que « tirailleurs » sénégalais, annamites et malgaches, spahis ou encore zouaves nord-africains. Encore faut-il préciser que sur les quelque 130 000 tirailleurs sénégalais, 30 000 sont arrivés à la fin de 1918 et n'ont pas combattu. Cette participation des troupes coloniales doit être mise en regard des 8,7 millions d'hommes mobilisés en métropole (20 p. 100 de la population) ; il n'y eut guère plus de 20 000 à 25 000 tirailleurs noirs présents ensemble sur le front de France par exemple, sur les 2 à 2,2 millions d'hommes que compta celui-ci pendant la guerre.

L'appel aux colonies n'est pas le seul fait de la France. Dès les premiers mois de la guerre, la Grande-Bretagne sollicite les citoyens des quatre dominions (Canada, [Australie](#), [Nouvelle-Zélande](#) et Union sud-africaine) d'abord par le volontariat, puis par la conscription. Elle parvient à recruter plus de 1,3 million d'hommes, auxquels viennent s'ajouter 1,4 million d'Indiens, 57 000 Africains ainsi que quelques bataillons des Indes occidentales (*British West Indies Regiments*). L'Allemagne, au contraire, se refuse à faire appel à des soldats des colonies africaines dans son combat contre la France et l'Angleterre. Riche d'une [démographie](#) vigoureuse, elle considère que la guerre est une affaire purement européenne. De toute façon, elle perd le contrôle de la plupart de ses territoires africains dans les semaines qui suivent le début du conflit.

À mesure que le conflit se prolonge, et avec lui les pertes, la pression du recrutement s'intensifie. En [Algérie](#), la conscription est généralisée, le service étant rendu obligatoire par deux décrets de septembre 1916. En [Nouvelle-Calédonie](#), le recrutement, dans un premier temps limité aux citoyens français d'origine européenne et aux Tahitiens, s'élargit ensuite aux Mélanésiens ou Kanaks. Les recrutements, ralentis en 1917, reprennent en 1918 notamment en Algérie, en [Tunisie](#) et en AOF, considérées comme les réservoirs de troupes les meilleures et les plus faciles à mobiliser.

Qu'il s'agisse de volontariat ou d'appel, la contrainte est généralement prépondérante, les recruteurs n'hésitant pas à jouer des rivalités entre les populations dominées, à recourir à la force et même, comme c'est le cas en Afrique noire, à mener de véritables *razzias*. Ces recrutements provoquent donc de fortes résistances (des désertions parfois massives), voire des révoltes, en particulier en 1916, au [Cambodge](#) et en Cochinchine, puis dans les Aurès à l'automne. Certaines colonies payent un tribut humain plus élevé que d'autres : à la fin de la guerre, le tiers de la population algérienne

masculine de vingt à quarante ans se trouve en métropole. La conscription imposée par les Britanniques provoque également des révoltes chez les Québécois (juin 1917) et les Australiens.

Les unités impériales étant avant tout des troupes d'infanterie, le soldat indigène est presque toujours un tirailleur même si, à la fin de la guerre, il a davantage accès à l'artillerie. Pour autant, tous les indigènes ne combattent pas. Ainsi, sur 118 bataillons coloniaux recensés à l'armistice, 22 sont dits « d'étapes », c'est-à-dire chargés des missions de transport, de manutention, d'entretien des routes et des ouvrages défensifs, tâches d'une très grande pénibilité. Si les Maghrébins et les Sénégalais sont volontiers engagés et participent à toutes les grandes batailles sur le front occidental (Champagne en 1915, Somme et Verdun en 1916, Chemin des Dames en 1917, Saint-Mihiel en 1918), ou sur le front d'Orient (Dardanelles), en revanche les Indochinois, les Malgaches, les Somalis ne sont employés sur le front qu'avec réticence parce que l'on considère qu'ils ne sont pas de bons combattants. Du côté britannique, les forces des dominions sont engagées en priorité sur le front français où elles sont durement éprouvées (Vimy, Passchendaele) ; mais elles sont présentes également sur le front d'Orient : les Néo-Zélandais et les Australiens perdent près de 100 000 hommes à Gallipoli. À partir de 1915, les troupes indiennes, peu adaptées au climat français, sont redéployées en Mésopotamie.

Des milliers de bras au service de l'économie de guerre

La durée du conflit entraîne l'intensification de la double ponction économique et démographique sur les colonies. Celles-ci financent l'effort de guerre par des souscriptions, une sous-évaluation des prix à l'exportation, des avances financières au Trésor français, tandis que de nombreuses productions sont réquisitionnées ; toutefois, leur apport économique demeure modeste puisqu'on estime qu'entre 1915 et 1918 elles auraient contribué pour 2,7 p. 100 aux emprunts de la Défense nationale. Cela étant, la métropole peut se réjouir de ce que les colonies ne lui aient rien coûté pendant le conflit. Le bilan économique est très variable de l'une à l'autre. Pour l'Indochine et les Antilles, il est plutôt positif ; au Maghreb, la Tunisie connaît une série de bonnes récoltes ; en revanche, la situation économique de l'AOF et de l'AEF se dégrade. Cependant, il semble que la ponction la plus marquante soit principalement démographique.

Très tôt, en effet, la pénurie de main-d'œuvre s'impose comme l'une des préoccupations essentielles pour les autorités politiques et militaires, mais aussi pour l'ensemble des entrepreneurs. La féminisation du marché du travail et l'emploi des prisonniers de guerre ne compensent que partiellement le manque de bras, d'où un recours massif aux travailleurs étrangers et coloniaux, ces derniers étant recrutés en Algérie (près de 80 000), au [Maroc](#) (35 000), en Tunisie (18 500), en Indochine (49 000) ou encore à Madagascar (5 500). En outre, à partir des concessions françaises, sont embauchés 37 000 Chinois, qui ne sont pas des coloniaux, mais sont gérés comme tels par les autorités françaises. À ces quelque 225 000 travailleurs, il faudrait ajouter la partie des contingents sénégalais et indochinois considérés comme impropres au combat et classés « bataillons d'étapes », qui constituent une sorte d'armée de manœuvres, d'infirmiers et de brancardiers. Enfin, les Britanniques font également venir dans le Pas-de-Calais et la Somme surtout, à l'arrière de leurs troupes, 100 000 Chinois (*Chinese Labour Corps*), quelques milliers de Sud-Africains (*Native Labour Corps*), d'Indiens, d'Égyptiens ainsi que des hommes originaires du Pacifique, de l'Océan Indien et des Caraïbes.

Le recrutement – et dans certains cas la réquisition –, l’acheminement et surtout la présence en France de tous ces hommes d’origine extrêmement variée ne vont pas sans poser de problèmes, et d’abord d’organisation. Au nom aussi de la lutte contre l’« indésirabilité » politique et la « concurrence au travail national », le [gouvernement](#) se dote d’une structure administrative nouvelle. Une Commission interministérielle de la main-d’œuvre (CIMO) est mise sur pied en septembre 1915, qui définit peu à peu les principes généraux de la gestion de la main-d’œuvre, les conditions d’embauche ou encore la forme des contrats de travail. Les travailleurs coloniaux et chinois sont placés sous l’autorité du Service de l’organisation des travailleurs coloniaux (SOTC) parfois aussi appelé Service de la main-d’œuvre coloniale et chinoise, qui dépend d’abord du ministère de l’Armement, puis est rattaché au début de 1916 à la Direction des troupes coloniales du ministère de la Guerre. Organe militarisé, il comprend plusieurs sections correspondant chacune à une « race » de travailleurs et dispose de commandements régionaux qui gèrent les « groupements de travailleurs ».

Coloniaux et Chinois, à leur arrivée en France, sont dirigés vers le grand dépôt de Marseille. Ils y sont soumis à une visite médicale sévère destinée à éliminer ceux qui sont inaptes au travail ou susceptibles de contaminer la population française. Ils sont militarisés et surveillés de manière beaucoup plus rigoureuse que les travailleurs étrangers (présence d’un bureau des affaires indigènes dans chaque région militaire, contrôle postal, obsession réglementaire et disciplinaire...). Ils sont l’objet d’un grand renfermement, comme l’atteste l’obligation qui leur est faite de loger dans des dépôts et dans des camps composés de baraques Adrian, où les conditions de vie sont très précaires, voire difficiles. À la fin de l’année 1918 existent ainsi sur l’ensemble du territoire plus de 400 groupements de travailleurs coloniaux et chinois dont le nombre varie de quelques dizaines à quelques milliers d’hommes. Ces groupements se situent bien souvent loin des villes : celui de Vénissieux, par exemple, en est à 8 kilomètres. Constituant une main-d’œuvre pour l’essentiel non qualifiée, les travailleurs sont majoritairement employés dans les établissements publics ou privés fabriquant du matériel et des munitions (usines de guerre), dans les ateliers de l’intendance, dans les transports, dans les mines, et surtout dans les travaux de terrassement à l’arrière et au front. Les différents groupes nationaux – alors considérés comme des groupes raciaux – ne sont pas traités de la même manière. Par exemple, les Chinois, qui représentent près de 23 p. 100 de l’ensemble des travailleurs coloniaux, sont employés à 42 p. 100 pour le ministère de l’Armement, à peu près également répartis entre établissements de l’État et établissements privés. C’est une proportion moindre que pour les Algériens (73 p. 100) et les Indochinois (54 p. 100), mais globalement dans la moyenne des travailleurs coloniaux (51 p. 100). Près de 30 p. 100 sont employés dans des établissements privés, alors que les Indochinois et les Tunisiens, par exemple, n’y sont présents que pour moins de 5 p. 100 d’entre eux.



Fête du mouton à Clichy, 1917

Dans leur vie quotidienne, au travail comme au repos, ces travailleurs sont pris entre le paternalisme lié à l'« humanisme colonial » et les « excès » et mauvais traitements caractéristiques de la domination coloniale. D'un côté, ils sont l'objet des attentions de sociétés philanthropiques (comme le Comité d'assistance aux travailleurs indochinois), se voient proposer – pour certains d'entre eux – des cours de français (Mission laïque française, Alliance française), ou encore bénéficient d'installations spécifiques (cafés maures pour les Nord-Africains, temples pour les Indochinois). Leurs employeurs sont fortement incités à leur proposer une nourriture spécifique : nuoc-mâm et riz pour les Indochinois, eau chaude et thé à volonté pour les Chinois. Ils sont également tenus de respecter et d'autoriser les pratiques religieuses habituelles pour les musulmans nord-africains (ablutions, ramadan) comme tout ce qui peut conforter ces ouvriers dans leur identité « coloniale » : depuis longtemps déjà, l'idéologie coloniale française a rejeté l'assimilation et prône l'« association » avec le respect des différences.

Pour autant, nombreux sont les travailleurs coloniaux à se plaindre de la mauvaise qualité des vêtements et souliers pour résister au froid et à l'humidité auxquels ils ne sont pas accoutumés. Ils se plaignent également de la dureté du travail et des difficiles relations avec les Français ; de l'insuffisance des salaires et du coût de la vie qui empêchent de faire de réelles économies et de les envoyer au pays d'origine ; de la militarisation, de l'isolement et des conditions de vie dans les baraquements ; et, bien entendu, des mauvais traitements de la part de l'encadrement et dont témoignent de nombreux documents. En mars 1918, ces brutalités conduisent le SOTC à rédiger une instruction stipulant « de ne frapper en aucun cas les travailleurs chinois et coloniaux ». Le même mois, le général Mas, directeur des troupes coloniales, saisi de violences dont seraient victimes les travailleurs nord-africains au dépôt de Marseille, ordonne de « soustraire ces indigènes

aux pratiques qui avaient pu être généralement admises en Algérie, et qui ne doivent pas être tolérées en France ».

Français et « coloniaux » : des relations ambivalentes marquées par le paradigme de la race

L'emploi des soldats et des travailleurs coloniaux s'inscrit dans un contexte racialisé, répandu à l'époque, qui attribue à certaines « races » des qualités guerrières ou professionnelles particulières. Français et Britanniques recrutent ainsi leurs troupes avant tout parmi les « races guerrières » (*martial races*). Les premiers utilisent fréquemment les Noirs africains comme troupes de choc et placent les Nord-Africains dans des situations de combat direct alors que les Malgaches et les Indochinois ont essentiellement une fonction d'appui. Dans bien des cas, des responsables français insistent sur les prétendues « barbarie » et « sauvagerie » des Sénégalais ou des Marocains.

Il n'est pas question de mélanger indifféremment les contingents de toutes origines au sein des mêmes unités. Pour des raisons pratiques (nourriture, statuts, langue, etc.), les hommes sont donc regroupés selon leur origine nationale ou ethnique, la présence des Européens se limitant en général à l'encadrement. Toutefois, les unités indigènes sont le plus souvent combinées à des troupes françaises voire à des contingents des armées alliées sur le front de France comme sur celui d'Orient. Ainsi, en avril 1917, les Algériens participent à la défense d'Amiens avec les Australiens de l'armée britannique.

Pour autant, le quotidien des combattants d'outre-mer ne diffère guère de celui de leurs camarades français. Ils partagent les mêmes épreuves du feu sur le front occidental (Verdun) ou sur des théâtres périphériques (Dardanelles), les mêmes conditions de (sur)vie dans les tranchées sans oublier l'expérience de la captivité (au moins 7 000 Algériens musulmans sont faits prisonniers). En revanche, les indigènes ne sont que très rarement promus officiers (environ 250 Algériens et quelques dizaines d'Africains) et ne bénéficient qu'à la marge des permissions, d'abord en raison de l'éloignement de leur terre d'origine et des difficultés de transport ; ensuite, parce que le commandement craint les effets des récits des permissionnaires sur les populations (dureté des combats, puissance des Allemands...). Quant aux permissions en France, elles suscitent également les réticences des autorités : on redoute non seulement que ces indigènes soient livrés à eux-mêmes dans un pays qu'ils ne connaissent pas, mais encore qu'ils s'affranchissent de la tutelle de leurs chefs au contact des Français, et surtout des Françaises. Pour les tirailleurs et les convalescents sont aménagés des camps ou des foyers à l'arrière, notamment dans les régions méridionales. Ces séjours sont parfois l'occasion de « défranciser » les soldats : les Sénégalais – dont on estime qu'ils ont été trop longtemps coupés de leurs traditions – subissent ainsi des cures de « resénégalisation » dans la région de Fréjus et de Saint-Raphaël. Quant aux coloniaux blessés, ils sont soignés dans des établissements spécifiques, et en règle générale tenus rigoureusement à l'écart des populations civiles.



Travailleurs annamites, 1916

Du côté des travailleurs, le même paradigme de la [race](#) organise les représentations et les pratiques. De très nombreuses instructions officielles rappellent qu'ils doivent être groupés en fonction de leur origine tant sur les lieux de travail que dans les cantonnements. Il importe, par exemple, de séparer Chinois et Indochinois, [Kabyles](#) et Arabes, Marocains et Algériens. La « politique des races » élaborée pendant les conquêtes coloniales est acclimatée sur le territoire métropolitain, où sont transférés des catégories et des modes d'appréhension propres à la situation coloniale. Les autorités estiment que grouper les coloniaux par races permettra d'abord d'obtenir un meilleur rendement au travail ; ensuite, d'éviter des contacts avec les populations et la main-d'œuvre françaises qui pourraient subvertir la domination coloniale : il s'agit notamment de décourager toute forme de lutte sociale commune. Enfin, et surtout, est organisée une assignation raciale au travail : à chaque « race » correspondent des aptitudes physiques et psychologiques particulières qui déterminent des types d'emploi particuliers. Ainsi, comme le précisent différentes instructions relatives à l'emploi de la main-d'œuvre coloniale rédigées par le général Famin – directeur des Troupes coloniales de 1914 à 1917 –, les Annamites, en raison de « la finesse de leurs extrémités digitales », sont « d'une habileté comparable à celle de nos apprentis » et « peuvent rendre de bons services dans les travaux qui n'exigent pas de force ni de fatigue, mais de l'adresse et de la patience ». Les Chinois sont « aptes à devenir de très bons ouvriers, ils possèdent des facultés particulières d'assimilation et d'imitation qui leur permettent de se perfectionner rapidement dans leur métier ». Les Marocains « peuvent être employés à des travaux de force, qu'ils mettent un certain orgueil à exécuter », tandis que les Tunisiens, « embauchés comme manœuvres, sont susceptibles de rendre les plus utiles services ». Quant aux Algériens, qu'ils soient Arabes ou Kabyles, ce sont « d'excellents éléments pour tous les travaux, principalement pour ceux de l'agriculture et de la viticulture. [...] Ils

sont aptes également aux travaux des mines, aux travaux d'usines ». Tout en bas de l'échelle, « sauf exception, les nègres ne sont guère utilisables que pour les travaux de force ».

Pour les soldats comme pour les travailleurs coloniaux, les relations avec leurs homologues français sont complexes et marquées par une forte ambivalence. Si la fraternité des tranchées est indéniable, il n'en demeure pas moins que les premiers sont plus strictement surveillés, qu'ils sont fréquemment l'objet de vexations, d'insultes et de punitions corporelles. Du côté des travailleurs, les tensions ne sont pas rares, entre Français et coloniaux – on reproche par exemple aux Nord-Africains, aux Indochinois ou aux Chinois d'accepter des salaires inférieurs, voire d'être des briseurs de grève – mais également entre coloniaux.

Cela étant, pour les travailleurs, la situation présente d'autres enjeux, en particulier parce qu'ils sont très souvent en contact avec les ouvrières françaises, nombreuses dans les usines de guerre. Dès 1916-1917, la priorité pour les autorités militaires comme civiles est d'empêcher autant que possible les relations entre ces « exotiques » et les femmes françaises. D'abord, parce que les relations sexuelles entre des femmes blanches et des hommes de couleur – perçus comme des êtres inférieurs – constituent un tabou majeur. Ensuite, à cause des problèmes juridiques qui en découlent : au regard de l'article 19 de la loi sur la [nationalité](#) de juin 1889, une Française qui épouse un étranger, un soldat ou un ouvrier colonial perd sa nationalité ; en outre, le statut des enfants métis issus de ces unions peut se révéler un casse-tête juridique. Enfin, l'union entre une Française et un colonial représente une puissante subversion symbolique : ce qui est en jeu, c'est tant le « prestige de la femme européenne » que la mise en cause de la domination sexuelle inhérente à la domination coloniale.

C'est pourquoi tout est mis en œuvre pour décourager les unions officielles et la reconnaissance d'enfants métis. Les papiers à fournir par le fiancé colonial ne sont pas faciles à réunir ; des représentants de l'armée sont envoyés en personne afin de dissuader les Françaises qui ont formulé le projet d'un tel [mariage](#). Dans les villes, les magistrats recommandent aux mères de reconnaître leur enfant dès la naissance et avant le père. Enfin, si le père l'a déjà reconnu antérieurement, soit seul, soit simultanément avec elle, la mère, conformément à l'article 383 du Code civil, a le droit de demander au tribunal de lui conférer la puissance paternelle en invoquant l'intérêt de l'enfant. Cependant, on sait assez peu de choses sur ces unions et sur le nombre précis de naissances qui ont pu en découler.

Une expérience importante pour la métropole comme pour ses colonies

Aux yeux des autorités comme de l'opinion publique, la participation des soldats coloniaux à la guerre aura prouvé leur [loyauté](#) et la possibilité d'engager dans un conflit européen des contingents d'outre-mer disciplinés et efficaces. Au reste, les troupes des colonies participent au défilé solennel de la Victoire le 14 juillet 1919. Quelques festivités ont lieu aussi outre-mer, comme au Sénégal. Cette même année, une médaille commémore la participation militaire des indigènes coloniaux à la guerre tandis que des lois étendent le système de la conscription à l'ensemble de l'empire. Au cours des années suivantes, quelques monuments qui évoquent les coloniaux morts au combat sont érigés à Reims, Vimy ou Douaumont. Si le dévouement des soldats et la large contribution des travailleurs coloniaux ont rassuré, si une partie d'entre eux participe à la première occupation de la Ruhr ou est appelée à stationner un peu partout sur le territoire français, il n'en demeure pas moins que, la

guerre terminée, la priorité est leur démobilisation. Le bilan de leur présence sur les fronts ou dans les usines et les champs est nuancé.

Pour tous les coloniaux, la participation à la guerre est importante à maints égards. Outre l'expérience combattante, ils sont marqués par l'arrachement à la terre natale et le départ vers une métropole le plus souvent totalement inconnue, avec une acclimatation souvent très difficile : le froid, auquel ils ne sont pas accoutumés, provoque gelures, bronchites ou pneumonies. Les soldats recrutés en grand nombre à la fin de la guerre sont décimés par la rougeole, la méningite cérébro-spinale ou le typhus. Mais cet arrachement constitue également pour ces hommes une forme de libération tant vis-à-vis de la communauté villageoise que de la domination coloniale : leur illettrisme recule, leur séjour en métropole – au cours duquel ils croisent aussi bien des Français que des hommes venus de tout l'empire – les ouvre à d'autres horizons. Bien souvent, soldats et travailleurs gardent le souvenir d'une France accueillante et généreuse, bien différente de la métropole qui fait régner outre-mer l'arbitraire colonial. L'ordre militaire et la discipline au travail ont pu leur apparaître comme plus égalitaires que l'ordre colonial, en dépit des vexations et du prisme racial par lequel ils ont été souvent perçus : les Noirs (« négros », « chocolats ») sont résumés à la figure rigolarde du tirailleur de « Y'a bon Banania » (1915), les Maghrébins sont des « arbis » ou des « bicots », mais les stéréotypes concernent également les Italiens (« macaroni ») ou les Bretons (« plouks »). Pour autant, si le racialisme est omniprésent – surtout dans les discours et les pratiques d'État –, de nombreux travailleurs et soldats coloniaux disent avoir été bien accueillis par les populations françaises, ce qui conduit à nuancer le racisme de ces dernières. Cela est plus vrai encore pour les soldats coloniaux britanniques et pour les Noirs américains engagés aux côtés des troupes françaises dont plusieurs centaines reviennent en France après la guerre pour s'y installer.

Certes, les travailleurs coloniaux sont parfois considérés comme des briseurs de grève, mais il n'est pas rare qu'ils participent aux luttes sociales aux côtés des nationaux. À leur retour dans les colonies, on observe l'émergence d'une nouvelle conscience politique ; forts de leur apprentissage du salarial, ils commencent à s'organiser collectivement. Ainsi, le mouvement syndical se développe en Afrique du Nord, tandis que les Indochinois multiplient les actes de résistance à la tutelle française. En outre, chez les travailleurs surtout, le séjour métropolitain a entraîné des modifications dans les manières (usage du tabac, possession de papiers officiels...). Pour les soldats comme pour les travailleurs, le séjour en métropole a fait naître de nouvelles attentes. Dans les colonies comme en métropole, nombreux sont ceux qui, à l'image du Sénégalais Blaise Diagne, espèrent des réformes et une redéfinition du lien impérial. Mais, si la loi Jonnart du 4 février 1919 concède quelques assouplissements pour les Algériens musulmans, les années 1920 sont partout celles d'une vigoureuse reprise en main par la France. Immédiatement après la guerre, le « parti colonial », par la voix d'Albert Sarraut, propose d'ailleurs une intensification de la « mise en valeur » des colonies.

En métropole, la présence coloniale a suscité des pratiques et des discours ambivalents. Si tout a été mis en œuvre pour limiter les contacts entre Français et coloniaux, des liens ont été toutefois noués, des couples mixtes se sont formés par centaines et il est probable – mais on manque encore d'études sur ce point – que les représentations des Français sur les populations coloniales ont changé. Si le racialisme demeure, les relations interraciales en métropole sont globalement pacifiques, contrairement à la Grande-Bretagne où se multiplient les émeutes raciales entre janvier

et août 1919, notamment dans les ports (Glasgow, Salford, Londres, Hull, Liverpool, Newport, Cardiff).

Mais les sacrifices et les efforts consentis par les hommes venus des colonies ne suffisent pas. En effet, dès 1916-1917, les coloniaux sont rigoureusement distingués des étrangers. Ces derniers sont définis comme une main-d'œuvre blanche et donc désirable, tandis que les premiers sont catégorisés comme des hommes de couleur, par conséquent indésirables. La politique migratoire définie à la fin de la guerre, et appliquée la paix revenue, en témoigne : des conventions de main-d'œuvre sont signées avec la [Pologne](#) et la [Tchécoslovaquie](#) cependant que les gouvernements successifs et les autorités coloniales s'efforcent d'empêcher les départs depuis les colonies.

À la fin des années 1930, alors que se précise le danger d'une nouvelle guerre, la France se tourne de nouveau vers ses colonies. Néanmoins, en 1940, les soldats coloniaux ne représentent que 10 p. 100 de l'effectif de l'armée française pour près de 50 p. 100 de la population de l'empire. Les colonies, où s'est repliée la France libre, n'en joueront pas moins un rôle essentiel dans la libération de la métropole et la restauration de la République.

— *Laurent DORNEL*

POUR CITER L'ARTICLE

Laurent DORNEL, « **GUERRE MONDIALE (PREMIÈRE)** - Le rôle des colonies », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 29 avril 2022. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/guerre-mondiale-premiere-le-role-des-colonies/>

BIBLIOGRAPHIE

-
- C.-R. AGERON, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, Paris, 1968 ; rééd. préf. G. Meynier, Bouchène, 2005
- L. DORNEL, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », in *Genèses*, vol. 20, n° 1, 1995
- L. DORNEL, *Les Étrangers dans la Grande Guerre*, Musée de l'histoire de l'immigration-La Documentation française, Paris, 2014
- R. S. FOGARTY, *Race and War in France. Colonial Subjects in the French Army 1914-1918*, John-Hopkins University Press, Baltimore, 2008
- J. FRÉMEAUX, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, 14-18 éd., Saint-Cloud, 2006
- R. GERWARTH & E. MANELA dir., *Empires at War: 1911-1923*, Oxford University Press, Oxford, 2014
- G. MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Droz, Genève, 1981
- D. VAN GALEN LAST, *Des soldats noirs dans une guerre de Blancs (1914-1922). Une histoire mondiale*, université de Bruxelles, Bruxelles, 2015.